
RESOLUTION INDUSTRIE / UNIPHAR

Réunis à l'occasion de leur 39^{ème} Congrès, les salariés FO de **l'Industrie Pharmaceutique** considèrent que la maîtrise comptable des dépenses de médicaments a montré ses limites et ses dangers.

Elle ne tient compte, ni des besoins de santé de la population, ni de l'évolution normale des dépenses, ni des nécessités d'une véritable politique industrielle.

La stagnation, voire la régression des chiffres d'affaires et le maintien constaté des bénéficiaires met en danger l'avenir de notre industrie, tant en terme de recherche que de production et donc d'emplois.

L'avenir de la recherche pharmaceutique en France semble, en particulier, très sombre et ne répond pas à la demande de soins et de prévention de la population.

Les fusions/absorptions se poursuivent, notamment pour les laboratoires européens de taille moyenne, et ne cessent d'apporter leur lot de restructurations, en particulier dans les sièges et les réseaux, mais aussi dans les sites de production.

Dans ce contexte morose, le Congrès s'inquiète fortement pour l'avenir de l'emploi.

La production pharmaceutique risque d'être de plus en plus délocalisée ou sous-traitée, à mesure que le coût de revient industriel devient primordial, méprisant ainsi un savoir faire irremplaçable.

En matière de promotion, la disparition amorcée d'environ 5000 emplois dans les années à venir ne sera pas compensée par l'émergence des nouveaux métiers.

Dans ces conditions, le Congrès condamne :

- La politique de destruction de l'outil industriel.
- La suppression programmée de milliers d'emplois en dépit des profits générés.
- Le désengagement de l'état et son inefficacité à préserver notre système de santé défavorisant le tissu industriel français.

Le Congrès condamne l'utilisation abusive et détournée de la GPEC pour gérer les licenciements.

Le Congrès constate qu'en dépit des difficultés, un dialogue social se maintient dans la Branche Industrie, avec la signature d'accords tels que :

- frais de santé
- formation professionnelle
- droit syndical
- formation initiale des visiteurs médicaux.

Par contre, en matière salariale, bien qu'on puisse se réjouir du retour à la négociation sur des minima mensuels, le compte n'y est pas. Un premier niveau à 1 281 € pour un SMIC à 1 280 € est indigne d'une industrie prospère, comme l'Industrie Pharmaceutique.

De nombreux chantiers sont à ouvrir sur :

- les salaires : augmentation des minimas
- la pénibilité :
 - corrélation entre les départs en retraite anticipé à taux plein et les conditions de travail.
 - Aménagements de fin de carrière.
- la santé au travail
- les classifications.

La Fédération exige :

- le maintien et l'actualisation de l' «annexe VM »
- la création d'une annexe pour les métiers de la vente en Pharmacie

La Fédération interviendra auprès des autorités en vue d'obtenir l'extension des accords à tous les salariés de la branche.

Pour **l'UNIPHAR**, le Congrès déplore la dégradation continue du dialogue social. La faiblesse de la structure UNIPHAR, les divergences des moyens et des intérêts des branches qui la composent, l'indigence des propositions patronales, l'émiettement des réunions rend la négociation particulièrement laborieuse.

Si l'on excepte l'accord sur l'Egalité professionnelle, aucun accord majeur n'a été signé par FO ces dernières années. La négociation sur la formation professionnelle, le dialogue social et le droit syndical ont été des échecs.

Force Ouvrière exige que le minima salarial passe au dessus du SMIC

SYNDICALISATION

Le Congrès estime que chaque syndicat doit se tenir prêt à affronter une éventuelle modification des règles de représentativité.

A cette fin, il importe que chaque syndicat se renforce, en augmentant son nombre d'adhérents.

Les syndicats à très faibles effectifs doivent prendre conscience que, faute de développement, c'est à terme leur avenir direct et celui de notre Fédération qui est menacé.

En tout état de cause, demain encore plus qu'aujourd'hui, c'est notre capacité à rassembler, mobiliser pour négocier dans de bonnes conditions et contracter pour améliorer la condition des salariés, qui nous permettra de faire avancer la cause des salariés, à travers un syndicalisme libre et indépendant.

NIORT, les 27, 28 et 29 Octobre 2007.